



Organisation  
internationale  
du Travail

## TRAVAIL DÉCENT : UNE ALLIANCE POUR L'AVENIR

### Analyse de partenariats public-privé de l'OIT

#### AVANT-PROPOS



« Cette publication illustre la remarquable diversité des partenariats public-privé de l'OIT avec des exemples de réussite de PPP et se tourne vers l'avenir. »

Guy Ryder  
Directeur général

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 exige de l'OIT qu'elle prenne des mesures pour développer « de nouveaux partenariats avec des entités non étatiques et des acteurs économiques tels que les entreprises multinationales et les syndicats organisés en secteur à l'échelon mondial afin d'améliorer l'efficacité des programmes opérationnels et des activités de l'OIT » pour la promotion de l'Agenda pour le travail décent.

L'Organisation a ainsi multiplié les initiatives pour encourager les partenariats public-privé (PPP) qui ont débouché sur la mise en place de plusieurs partenariats établis avec un large éventail d'acteurs à travers le monde : entreprises, y compris les entreprises multinationales, fondations, universités, centres de recherche et de connaissances, organisations d'employeurs et de travailleurs et autres acteurs de la société civile.

Des lignes d'orientations spécifiques ont été conçues et mises en œuvre depuis 2009 pour soutenir cet effort. Elles ont ainsi permis d'assurer une coordination des efforts au niveau interne, la mise en place d'un solide mécanisme d'approbation interne qui repose sur le respect du processus de consultation élargi avec les représentants nationaux et internationaux des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le cadre de chaque partenariat.

Cette publication, approuvée par le Conseil d'administration du BIT en mars 2014, a été élaborée dans le cadre de l'amélioration de la stratégie des PPP. Elle vise la promotion d'une

approche coordonnée, cohérente et proactive à l'égard des PPP ainsi que le partage des connaissances et la communication.

L'OIT considère que les partenariats public-privé ne sont pas exclusivement axés sur les ressources humaines ou sur les ressources financières.

Ils permettent aussi de renforcer les campagnes et la visibilité de l'OIT en créant de nouvelles opportunités pour influencer les politiques et les pratiques du secteur privé en matière d'investissement afin d'assurer une croissance durable et la réduction de la pauvreté.

Les PPP sont également un moyen de partager les connaissances et d'élargir le champ des savoirs sur les questions liées au travail, répondant ainsi au mandat essentiel de l'OIT. En cela, ils contribuent à l'apprentissage continu liées aux actions nécessaires pour promouvoir une croissance durable et saine.

L'OIT continue d'encourager le développement des PPP et des alliances comme un moyen efficace et collaboratif de promouvoir les valeurs, les principes et les normes de l'OIT, tout en restant au contact des réalités actuelles du monde du travail. Forte de sa nature tripartite, l'OIT jouit d'un atout dans l'établissement de tels partenariats, notamment en raison des relations directes qu'elle entretient avec les mandants du secteur privé. Les PPP témoignent de l'engagement résolu de l'OIT à l'égard du secteur privé en couvrant avec les entreprises un large éventail d'activités qui permettent aux priorités de l'OIT de progresser.



**Département  
des partenariats et de  
l'appui aux programmes  
extérieurs (PARDEV)**

Organisation  
internationale du Travail  
4, Route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Tél: +41 22 799 73 09  
Fax: +41 22 799 66 68  
E-mail: [ppp@ilo.org](mailto:ppp@ilo.org)  
[www.ilo.org/ppp](http://www.ilo.org/ppp)

Au cours des dernières années, le nombre de PPP établis avec des entreprises a augmenté avec constance. Elles comptent désormais pour la majeure partie des partenaires de l'OIT. Bon nombre de partenariats ont été démarrés avec des initiatives à petite échelle avant de devenir, au fil des années, des interventions conjointes plus structurées. Les entreprises préfèrent évoluer dans un cadre sûr dans lequel elles peuvent collaborer, où la création d'une relation de confiance est un élément essentiel pour le développement de la coopération et du dialogue.

Parmi les principaux avantages des partenariats avec l'OIT, les entreprises relèvent le fait que le BIT est le garant d'un vaste recueil de normes internationales du travail, solides et effectives, qu'il possède de longue date une expertise diversifiée dans tous les domaines liés aux difficultés actuelles du monde du travail, une connaissance des marchés du travail et une présence élargie sur le terrain ainsi qu'une approche neutre et objective dont il tire son autorité à l'heure de réunir des acteurs d'horizons divers. Pour les entreprises, la structure tripartite de l'OIT revêt également une valeur particulière dans le traitement des difficultés que rencontre le monde du travail aujourd'hui,

qui sont souvent systémiques et ne peuvent pas être abordées de façon isolée. Par ailleurs, les entreprises sont conscientes que le travail décent a des effets positifs sur les affaires et sont témoins du fait que les pratiques durables engendrent des gains de productivité et de compétitivité et ouvrent l'accès à de nouveaux marchés. L'OIT a ainsi démontré que les partenariats public-privé sont un moyen de promotion du dialogue social, des droits fondamentaux, de l'emploi et de la protection sociale, c'est-à-dire ses quatre objectifs stratégiques.

Cette publication témoigne de l'extraordinaire diversité des partenariats public-privé de l'OIT, fournit des exemples de réussite de PPP et se tourne vers l'avenir. Des principes partagés, des objectifs communs et un intérêt mutuel, tels sont les éléments fondamentaux des cas de réussite ici présentés.

Poursuivons ensemble en nous appuyant sur l'expérience acquise pour créer de nouvelles alliances pour le futur du travail décent.

**Guy Ryder**  
Directeur général